

AUTORISATION DE TRANSPORT DE CORPS EN DEHORS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

Je soussigné(e) :prénom et nom du demandeur)
représentant légal de l'entreprise :
..... (nom et adresse)
habilitée sous le numéro :
dûment mandatée par la famille du défunt,
ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de transporter en cercueil
présentant les conditions d'étanchéité requises par la réglementation en vigueur :
le corps de(prénom et nom du défunt)
décédé le à.....
des suites de..... (à compléter uniquement
lorsque le défunt était atteint d'une maladie contagieuse – nom de la maladie à préciser)
mise en bière le.....à.....
de(commune de départ)
à
(commune et territoire ou commune et pays de destination)
via..... (premier poste frontière ou aéroport de départ)
par..... (moyen de transport)

date et signature :

Pièces à joindre (copies) :

- 1) Acte de décès rédigé par l'officier d'état civil du lieu de décès,
- 2) Autorisation de fermeture du cercueil délivrée par l'officier d'état civil du lieu de décès ou de dépôt
- 3) Certificat médical (conforme au modèle institué par l'arrêté ministériel du 17 juillet 2017). Sur ce certificat, la case « non » doit avoir été cochée devant la mention « obstacle légal ». Lorsqu'un problème médico-légal a été signalé, le dossier doit être complété par la production d'un procès-verbal aux fins d'inhumation (« appert ») dressé par un officier de police judiciaire après examen du corps par un médecin-légiste. La même formalité est nécessaire lorsque le corps a été découvert et que la cause du décès est inconnue ou suspecte.

Dossier à retourner à la Préfecture du Nord :

Direction de la Citoyenneté - Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière

12, rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03.20.30.51.01

pref-funeraire@nord.gouv.fr

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : www.nord.gouv.fr

facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59